

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 22 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 60 : « Mécanique, génie mécanique, génie civil »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
ARGHIR	Mihaï Valentin	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	BAILLIET	Hélène	
BONNEAU	Olivier		BRUNETIERE	Noël	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
DAVID	Laurent		CHATELLIER	Ludovic	
FATU	Aurelian		CORDIER	Laurent	
FILLON	Michel		DOUMALIN	Pascal	
GIOT	Richard		FORTUNE	Véronique	
LAMBALLAIS	Éric	Président	HEDAN	Stephen	
PINEAU	Gérard		HENRY	Yann	
VALLE	Valery		LARIBI	Mohamed Amine	
ZEGHLOUL	Saïd		TRAORE	Philippe	1 <sup>er</sup> Vice-Président

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017  
Le Président de l'université de Poitiers

Yves JEAN